

## CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 23-20

Séance du 19/09/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

### Date de convocation

12/09/2023

### Date d'affichage

12/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture le :

03/10/2023

et publication du :

03/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

### Etaient présents :

M. SOLLER Jean-Luc, M. CHAUMATTE Frédéric, Mme BREBANT Laurence, M. DUBOIS Stéphane, M. ERTUGRUL Ali, M. IMBERT Alain, M. PARANT Maurice, Mme VIROT Fabienne, M. PERNET Yannick

### Etai(ent) absent(s) :

M. BATAILLON Alban, M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard, M. SIMONNET Jean-Louis

### Etai(ent) excusé(s) :

M. PATIN Julien, M. GAILLARD Hervé

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Stéphane

### Objet : Puits de captage St Jean de Losne: devis géomètre modificatif parcellaire

Suite à l'avis de l'hydrogéologue de juillet 2022, il y a lieu de modifier le parcellaire autour du puits de St Jean de Losne.

En effet, la surface du périmètre de protection immédiate doit être de 12 150 m<sup>2</sup> alors qu'elle est actuellement de 11 408 m<sup>2</sup>. Il manque donc 742 m<sup>2</sup> pour respecter l'avis de l'hydrogéologue agréée, c'est pourquoi nous devons faire réintervenir le géomètre en charge de cette affaire pour la somme de 2 015 € HT.

### Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité:

- de valider le devis du géomètre 2AGE pour un montant de 2 015 € HT
- d'autoriser le Président à signer tous documents à relatif à cette affaire
- d'autoriser le Président à rencontrer le géomètre sur les parcelles concernées, en présence des mairies de St Jean de Losne, St Usage, et du propriétaire du camping Les Herlequins.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à LOSNE

